

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-541 DU 17 DECEMBRE 2001

**Chargeant Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON-
KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour
compter du 16 décembre 2001.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;**
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;**
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;**

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 16 décembre 2001, Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 décembre 2001

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

**AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-DP 2
- SGG - MEHU 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-**